



SAINT BARTH CATA CUP 2010

F18

19 au 21 novembre 2010 – BAIE DE SAINT JEAN à SAINT
BARTHELEMY

Autorité Organisatrice : ST BARTH MULTIHULLS
Conjointement avec le Centre Nautique de St Barthélemy

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe catamaran F 18.
Tout équipage qui désire participer à la Saint Barth Cata Cup doit, **à partir du 1 avril 2010 et au plus tard avant le 30 septembre 2010**, s'inscrire directement en ligne en remplissant le formulaire d'inscription. Un accusé de réception sera adressé par email accompagné du RIB de l'autorité organisatrice, l'association ST BARTH MULTIHULLS.
L'inscription sera définitive à réception, par la SBMH, du règlement de 500 euros par équipage par virement ou par chèque (cachet de la poste faisant foi). Une confirmation d'inscription sera alors envoyée par email.
- 3.1.1. Le nombre de bateaux admis est limité aux 40 premières inscriptions admises par l'autorité organisatrice, le cachet de la poste faisant foi et selon la répartition suivante :
 - 10 bateaux France, si le 31/07/2010 il reste des places, elles seront versées dans les quotas de place EUROPE hors France.
 - 15 bateaux EUROPE hors France.
(2 conteneurs de Rouen et 1 conteneur en Méditerranée (lieu à confirmer).

- 15 bateaux ANTILLES - USA
(St Martin - St Barth - Martinique - Guadeloupe - Puerto Rico - USA).

Si le quota n'est pas atteint au **31/07/2010**, le choix revient à l'organisation (sont considérés comme inscrit et qui ont leur place dans le conteneur, les équipages qui ont payé leur droit d'inscription).

3.2. Sont admis à courir :

Les coureurs de 18 ans et plus. Age de référence au 31 décembre 2009.

Les coureurs français titulaires d'une licence valide délivrée par la FFVoile et étrangers sous réserve d'être en règle avec leur Autorité Nationale et leur Classe Nationale lorsqu'elle existe.

3.3. Les coureurs doivent être constitués en équipage pour l'ensemble des épreuves.

3.4. L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser une inscription et justifiera sa décision, conformément à la RCV76.1.

3.5. Redressage : L'équipage doit pouvoir démontrer sa capacité à redresser le bateau.

3.6. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis par personne sont de **250€**.

Montant à régler au plus tard le 30 septembre 2010 (31 juillet pour les quotas) **dont 20 correspondants à l'adhésion à l'association ST BARTH MULTIHULL.**

Le montant comprend :

- Les frais de constitution de dossier.
- La participation aux frais techniques.
- Les déjeuners des 19, 20, 21 novembre 2010 (2 personnes par équipage).
- L'hébergement

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : 18 novembre 2010 de 10h00 à 16h00,

5.2. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Classe(s)</i>
15 nov.	Accueil des concurrents	F 18
16 nov.	Déchargement des containers à Public, Montage des bateaux et navigation vers St Jean	F 18
17 nov.	Navigation libre	F 18
18 nov.	10h à 16h : Accueil des concurrents et timbrage du matériel, confirmation inscriptions, plage de St Jean 14h : Prologue en baie de Saint Jean	F 18
19 nov.	10h Heure du 1er signal d'avertissement	F 18
20 nov.	10h Heure du 1er signal d'avertissement	F 18

21 nov.	10h Heure du 1er signal d'avertissement 15h Palmarès	F 18
22 nov.	9h Départ pour un raid hors course sur Pinel 17h à 22h Empotage des bateaux à Public	F 18
23 nov.	Départ des concurrents	F 18

Un briefing coureurs quotidien est organisé 1 heure au moins avant le 1^{er} signal d'avertissement.

L'heure et lieu du briefing coureurs sera affichée la veille avant 20h.

Un membre de l'équipage au moins est requis.

Animation:

Samedi 20 novembre : 14h Régate de planche à voile par le Centre Nautique de St Barthélemy & Régate d'Optimist organisée par le Saint Barth Yacht Club.

6. JAUGE

Il n'y aura pas d'opération de jauge de matériel sur place.

Les voiliers admis à courir doivent être en conformité avec les règles de leur classe.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 18 novembre 2010,

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront présentés et affichés sur le tableau officiel à chaque briefing journalier. Important, venir avec une carte du SHOM de St Barthelemy et sa zone pour l'indication des amers (marques de parcours).

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2,

9.2. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A,

9.3. Courses retirées

A Quand moins de quatre (4) courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

B Quand quatre (4) courses au moins et six (6) au plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

C Quand sept (7) courses au moins et plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant les deux plus mauvais scores.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. EQUIPEMENT DE SECURITE :

11.1. Equipement de sécurité minimum obligatoire à bord :

- 1 pagaie d'au moins 1 mètre mini,
- 1 bout de remorquage à poste de 15 m de long et 5 mm de diamètre mini,
- 1 bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de diamètre mini,
- 2 brassières homologuées "CEE" ou approuvées Marine Marchande,

- 1 VHF en état de fonctionnement,
- 1 compas de relèvement,
- 1 miroir de signalisation,
- 2 fusées parachutes rouges,
- 2 flashes individuels étanches,
- GPS portable,
- Téléphone cellulaire,
- Tout équipage ayant un élément manquant de l'équipement de sécurité minimum pourra être disqualifié.

12. PRIX

Des prix seront distribués lors du palmarès prévu le dimanche 21 novembre 2010 à 15h00 suivi d'un cocktail de clôture.

13. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Saint Barth Cata Cup", à laquelle le coureur participe et à l'utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour les équipages Européens dont l'inscription a été confirmée :

1. L'autorité organisatrice met à disposition des équipages 2 conteners au départ de Rouen.
 - . Départ de Rouen : Empotage aux environs du 20 Octobre 2010.
 - . Adresse : SET CARGO SNTC INTERNATIONAL - Boulevard de l'Ile aux oiseaux - 76530 GRAND COURONNE ROUEN

Pour les détails sur place :

- . Contact : Emmanuel BOULOGNE
- . Cel : 06 16 77 44 09
- . Email : be.bcm.catamaran@wanadoo.fr (Objet : EMPOTAGE STBARTCATACUP 2010)

2. L'autorité organisatrice met à disposition des équipages 1 conteneur au départ du Sud de la France côté Méditerranée-Côte d'Azur (ville à préciser ultérieurement).
 - . Empotage du Sud de la France : semaine 41 (date exacte à préciser ultérieurement)

. Adresse : à préciser ultérieurement

Pour les détails sur place :

- . Contact : James BAECKLER
- . Cel : 06 11 52 87 58
- . Email : james.baeckler@aliceadsl.fr

Documents impératifs à l'empotage :

- **Facture du bateau,**
- **Certificat d'origine,**
- **Jauge.**

16.1 Départ de St Barthélemy : Empotage le lundi 22 novembre 2010 au soir de 17h à 22h

16.2 **Pour tous les concurrents,** l'autorité organisatrice prend en charge le séjour du lundi 15 novembre au mardi 23 novembre 2010 soit 8 nuits :

- Le logement en chambre d'hôtel, villa ou chez l'habitant (1 chambre est prévue par équipage)
- La voiture pour 4 personnes soit 2 équipages.

16.3 **Pour les accompagnateurs,** l'autorité organisatrice propose un tarif spécial de 105 euros la nuit (taxe de séjour incluse) sur la période du lundi 15 novembre au mardi 23 novembre 2010 soit 8 nuits. Réservation indispensable auprès de la SBMH avant le 30 septembre 2010.

16.4 Jean-Noël de l'agence ST BARTH EVASION peut vous aider à l'organisation de votre voyage sur St Barthélemy.

Contact : Tél : 0590 27 77 43 - Fax : 0590 27 80 45 - Email : st-barthevasion@wanadoo.fr
Les billets d'avion sont à votre charge.

16.5 **Pour toutes informations complémentaires** veuillez contacter :

Adresse postale de l'Autorité Organisatrice :

THIERRY LHINARES
ST BARTH MULTIHULLS
BP 85, 97095 SAINT BARTHELEMY

Contacts :

Thierry Lhinares Cel : 06 90 63 60 42

Vincent Jordil Cel : 06 90 59 01 46

Jeff Lédée Cel : 06 90 72 21 19

Information : info@stbarthcatacup.com

Inscription : inscription@stbarthcatacup.com

Site : www.stbarthcatacup.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris